

RIVES SAS

19 Bd De Lattre De Tassigny
BP 40
81 201 MAZAMET CEDEX
FRANCE



Conditions Générales de Vente RIVES SAS

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société RIVES SAS numéro Siret 532 891 207 00013 et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : tout article vendu sur le site internet www.rives-sa.com
Toute prestation accomplie par la société RIVES SAS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euros (ou en Dollars US pour certains cas à l'export) et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.
La société RIVES SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société RIVES SAS serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Sauf stipulations contraires et accord de RIVES SAS, aucun escompte ne sera accordé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaires ;
- soit par lettre de crédit direct en banque ;

Le délai de paiement sera négocié entre RIVES SAS et l'acheteur.

RIVES SAS

19 Bd De Lattre De Tassigny
BP 40
81 201 MAZAMET CEDEX
FRANCE



Par dérogation aux stipulations qui précèdent, en cas de détérioration de la situation de crédit du Client, telle que notamment le défaut et/ou la perte d'agrément auprès de l'assurance-crédit de RIVES SAS dont bénéficierait le Client, RIVES SAS se réserve le droit de justifier des garanties complémentaires et préalables, tels qu'un règlement comptant et/ou anticipé pour l'expédition des Produits déjà commandés, ainsi que pour la recevabilité de toute nouvelle commande.

Clause n° 6 : Retard de paiement

Pour tout retard dans les paiements, RIVES SAS pourra demander au Client une pénalité assise sur les sommes restant dues égale à Dix (10) fois le taux d'intérêt légal en vigueur et applicable de plein droit à l'échéance des factures sans préjudice de toute autre action que RIVES SAS serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, en application des articles L.441-6 douzième alinéa et D.441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de Quarante Euros (40 €) sera due de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement.

Le retard ou défaut de paiement total ou partiel entraînera en outre la possibilité pour RIVES SAS de suspendre immédiatement toute Commande en cours d'exécution et de rendre exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le Client et d'exiger un paiement comptant pour toute nouvelle commande.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société RIVES SAS.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société RIVES SAS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société RIVES SAS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi de la marchandise à travers une société tiers au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande;

RIVES SAS

19 Bd De Lattre De Tassigny
BP 40
81 201 MAZAMET CEDEX
FRANCE



Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande

Clause n° 10 : Propriété Intellectuelle et Industrielle

RIVES SAS se réserve expressément la pleine et entière propriété de l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle et/ou Industrielle afférents notamment à ses Produits, tels que définis par le Code de la propriété intellectuelle et les différentes conventions internationales marques, savoir-faire liés aux Produits fabriqués et commercialisés par RIVES SAS dans le cadre de l'exécution des présentes CGV.

En conséquence et sauf autorisation expresse et préalable de RIVES SAS, le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, diffuser, exploiter, modifier ou porter atteinte de quelque manière et à quelque moment que ce soient aux Droits de Propriété Intellectuelle et/ou Industrielle appartenant à RIVES SAS.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Les ventes de Produits effectuées par RIVES en application des présentes CGV sont régies par les dispositions de la loi française, à l'exclusion de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la Vente Internationale de Marchandises.

Tout différend ayant trait aux présentes CGV, ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, sera, à défaut de règlement amiable, soumis à la compétence exclusive des Tribunaux compétents situés dans le ressort du siège social de RIVES SAS en France, même en cas de pluralité d'instances ou de parties, d'appel en garantie ou de référé.